

EquiLiberté

Fédération Nationale des Randonneurs Equestres

Info

Des évolutions en cours

Bellebouche en 2018

Plus qu'une méthode

À cheval ... à travers

CA du 7 avril 2018

Les assurances

Coueurs de Rêves

Epizootie

N°33 . juin 2018



Par des Randonneurs Pour les Randonneurs

Edito

Des difficultés rencontrées

Cette période printanière s'achève sur les chantiers identifiés lors de notre Assemblée Générale du 2 décembre 2017 et également sur la gestion des nouveautés administratives éditées lors de l'année 2017.

Effectivement les aléas et les difficultés rencontrés pour la mise en application du texte du 12 juillet 2017 sur le volet sanitaire des rassemblements d'équidés ont été source de tribulations importantes. Chacun d'entre nous, à titre individuel ou à titre associatif, a fait en sorte, autant que faire se peut, de maintenir les rassemblements entre amis ou organisés. Avec du temps et avec de la pédagogie correspondant à ces évolutions dans nos pratiques, nous reviendrons à une fréquentation normale de nos rencontres et rassemblements.

À cela, il est vrai, vient s'ajouter pour les conditions sanitaires, cette épidémie de pneumopathie plus ample que les années passées, qui amène certaines régions ou organisations à prendre des dispositions restrictives ou contraignantes. Selon les éléments spécifiques à chaque rassemblement, chacun a pris les décisions lui semblant les plus adéquates du moment. Heureusement, le RESPE nous annonce une stabilisation ou une amélioration de cette crise sanitaire.

Par ailleurs, il n'y a pas que des mauvaises nouvelles et, nous pensons au décret du 9 août 2017 portant simplification de la police des manifestations sportives qui modifie les dispositions antérieures concernant les déclarations en préfecture. L'arrêté du 24 novembre 2017 en précise les modalités d'application relatives à celles se déroulant sur la voie publique et ne comportant pas de véhicule terrestre à moteur.

Par des Randonneurs
Pour les Randonneurs



Attention contrôle technique

Toutefois, vous n'ignorez pas que les critères du contrôle technique de nos véhicules à moteur ont évolué et sont en vigueur depuis le 20 mai 2018. Une large publicité des médias a évoqué ces changements notoires pour nos engins motorisés.

Deux points particuliers n'ont pas fait l'objet d'un développement spécifique alors que nos amis cavaliers ou meneurs, dans leurs déplacements, pour un bon nombre d'entre eux, relèvent de ces critères de validation.

Ces dispositifs font l'objet d'un développement particulier dans ce numéro d'**EquiLiberté Info** afin de les éclairer sur ces points. Il s'agit d'une part des véhicules ordinaires transformés pour le transport de nos équidés et, d'autre part, des fourgons transformés en type "camping car" (arrêté du 2 mars 2017) qui doivent être présentés à nu pour le contrôle technique pour obtenir leur validation. Sinon, dans les deux cas, des démarches particulières près de l'instance dite "des mines" doivent être effectuées au préalable.

En phase d'aboutissement

Pour changer de registre et évoquer nos principaux chantiers en phase d'aboutissement, il nous faut citer et en féliciter les responsables et les membres de leurs Commissions :

- Le site internet en construction et dont nous verrons la réalisation sous peu, sous l'égide de Guy Jugé
- L'édition au nombre de sept fiches présentant **EquiLiberté** en remplacement du flyer actuel et dont la diffusion se mettra en place, sous l'égide de Maryse Ducrot
- La réalisation d'une plaquette intitulée "le cheval et la sécurité routière" dont nous commençons à distribuer les exemplaires, sous l'égide de Gérard Guilloux
- La création d'un outil pédagogique sur la topographie et la lecture des cartes, en cours de validation, sous l'égide de Monique Benoiston

Nous ne devons pas oublier que d'autres chantiers sont en cours. Nous aurons l'occasion d'aborder ces sujets dans nos prochaines éditions.

Un autre thème fait régulièrement l'objet de débats dans nos instances, sans avoir trouvé d'issue satisfaisante à ce jour. Il s'agit de la reconnaissance ou de l'agrément pour **EquiLiberté**.

Des contacts noués avec certaines Fédérations n'ayant pas abouti, des rencontres avec des politiques, députés ou sénateurs sans répercussions notoires, des entrevues avec les Ministères ou leurs directions régionales n'ayant pas obtenus notre écoute ont démontré qu'**EquiLiberté** n'avait pas l'envergure et la notoriété suffisantes pour pouvoir bousculer la réalité actuelle où des lobbies à caractère sportif ou non sont suffisamment influents.

Malgré tout, une porte semble s'entrouvrir au cours de cette année 2018. Des négociations sont engagées pour élaborer une entité digne de défendre et de porter les intérêts des pratiquants équestres en particulier sur nos chemins de randonnée. Un «comité Equitation» au sens large pourrait également être adossé à une Fédération sportive nationale multi activités qui pourrait éventuellement accueillir tous les utilisateurs des chemins de randonnée.

Les discussions sont en cours à l'initiative de "la Fédération des Cavaliers de France" fraîche émoulue et sous la responsabilité d'une liste dissidente de la FFE émanant des précédentes élections fédérales. Toutefois, comme le dit Jean de la Fontaine "rien ne sert de courir il faut partir à point", nous ne manquerons pas de vous tenir informés de l'évolution de ce dossier qui, nous l'espérons, fera l'objet lors de notre prochaine Assemblée Générale, d'un vaste débat avec présentation de tous les aspects multiformes de cette éventuelle perspective. Malgré tout, ces problématiques ne nous font pas oublier que l'essence même de notre Fédération Nationale **EquiLiberté**, de ses adhérents individuels ou associatifs, c'est de randonner en compagnie de nos chers équidés et de défendre l'utilisation de nos chemins. Bon vent pour vos sorties estivales individuelles ou organisées. Nous vous souhaitons de belles journées, de beaux paysages, de belles rencontres et de belles manifestations.

À bientôt sur nos chemins de France et en particulier rendez-vous à Mézières en Brenne pour ceux qui le pourront. Nous adressons, d'ores et déjà, tous nos vœux de réussite aux organisateurs de ce rassemblement.

Michel BAZIN . Votre Président

7 fiches de présentation
disponibles sur le site
equiliberte.org



Sept thèmes

- Des objectifs . Une Mission
- Une Histoire
- Des Rassemblements de randonneurs
- Le Tourisme Équestre
- EquiChemins
- Des Relais Amis
- Des Assurances



Un Site exceptionnel

Cette année, du 21 au 25 juillet, les me-neurs et cavaliers de tous horizons vont se retrouver à Bellebouche, dans l'Indre, pour le Rassemblement National **EquiLiberté**.

C'est un site remarquable, aux confins des chemins qui traversent la région de la Brenne, avec ses innombrables étangs. La Base de Loisirs de Bellebouche, à quelques kilomètres de Mézières-en-Brenne, et à 1/4 heure de Châteauroux, proche de la D925, sera transformée pendant ces quelques jours.

Le ton est donné

Dès l'arrivée sur le site, le ton sera donné. Un grand chapiteau de cirque sera le point de rendez-vous de toutes les agapes et festivités et accueillera les centaines de participants et leurs invités.

Les paddocks seront faits sur le terrain de cross de 17 hectares. Un étang de pêche et de loisirs nautiques borde ce terrain, réservé à la baignade des humains. Pour les chevaux, une belle rampe de douches est mise à disposition pour leur bien-être.



Le camping jouxte le site, des mobil-homes en bois sont disponibles pour la location. Les réservations se feront auprès de <http://www.parc-naturel-brenne.fr/fr/accueil>.

Les repas seront fournis par des produc-teurs locaux, les dîners seront animés et les dan-seurs pour-ront briller sur la piste.



Des paysages variés

Les chemins de la Brenne sont à découvrir. Dès le départ, l'asphalte est rare. Les chemins sont larges, roulants, avec un sol souple. Plusieurs types de paysages seront rencontrés. La découverte des fameux étangs de pêche et de chasse de la Brenne vous réglera. La Forêt de Lancosme avec ses allées royales sera également au menu. Le bocage fait partie du paysage.

L'équipe d' **EquiLiberté 36** met tout en œuvre pour vous combler et faire de ce week-end convivial, des retrouvailles vous procurant un moment agréable.

Rendez-vous à Bellebouche

**"Le cheval
&
la Sécurité routière"**

Cette plaquette recto verso est disponible sur demande auprès de Gérard Guilloux gg.guilloux@free.fr



Equiliberté National
vous donne rendez-vous
du 28 juin au 1^{er} juillet



Grande Halle d'Auvergne
sur le stand 41
dans le hall couvert

Parc des expositions
Plaine de la Saulière
63808 - Cournon-d'Auvergne

L'Équitation Comportementale

L' "équitation comportementale" ou "éthologique", plus qu'une méthode : une philosophie de la pratique équestre mêlant éthique, connaissance de la nature du cheval et technique d'éducation.

Comprendre comment le cheval apprend pour mieux apprendre à l'éduquer

L'équitation comportementale, c'est l'école du bon sens.

Le constat est le suivant, la nature du cheval fait qu'il apprend, il s'éduque (par associations négatives, positives ou neutres) à chaque instant en fonction des stimuli présents dans son environnement, et notamment à chaque action de l'équitant, au sol ou monté, même si ce dernier n'en a ni la conscience ni l'intention. Pratiquer une activité équestre, c'est donc avoir conscience de ce comportement permanent d'apprentissage et donc comprendre qu'un cheval ne s'utilise pas comme un individu aux comportements invariables. Il faut donc apprendre comment il peut s'éduquer, selon vos désirs et ses besoins, pour mieux pratiquer.

La logique est implacable : mieux je connais l'animal cheval et plus je le respecte en tant qu'être vivant doué de sensibilité, mieux je peux communiquer avec lui et mieux je peux le motiver à répondre à des demandes (pratiques équestres) qui, à priori, ne font parties ni de ses besoins fondamentaux ni des motivations qui garantissent son "bien-être".

Le processus pédagogique pour tout équitant, toutes disciplines confondues devrait toujours être le suivant :

1. l'acquisition de connaissances théoriques portant sur la nature du cheval et ses besoins (sciences : éthologie et écologie équine) par la transmission d'informations et l'observation.

2. l'acquisition d'un savoir-faire technique qui permet l'éducation dans le bon sens mental et physique du cheval et de son utilisation en corrélation permanente avec la théorie enseignée par la science mais aussi par une démarche empirique, *"l'empirisme qui permet parfois de tester davantage de possibilités qu'on ne le fera jamais dans un protocole scientifique"* (H. ROCHE).

De ce fait, toute personne souhaitant pratiquer une activité équestre est capable de comprendre comment le cheval apprend et s'éduque.



Le comprendre, c'est déjà beaucoup ! Comprendre ce que l'on peut faire et comment, ce que l'on ne peut pas faire et pourquoi.

Pour comprendre, il faut un minimum d'apport théorique concernant les comportements instinctifs du cheval (fortement liés à ses émotions et ses besoins fondamentaux), ses aptitudes mentales à trouver une solution à un problème (capacité de réflexion – aptitudes à l'apprentissage - motivation) et ses aptitudes physiques (capacité à se mouvoir et comment).

Mettre en pratique, c'est beaucoup de travail technique et beaucoup de travail sur soi pour certains ! Car de votre état d'esprit dépend aussi la réussite de l'éducation de votre équidé, véritable miroir de vos émotions (le relâchement émotionnel du cavalier et du cheval favorise l'apprentissage ...).

La pédagogie de l' "équitation comportementale" permet de réaliser cet apprentissage pour l'équitant et son cheval.

Apprendre au cheval à apprendre : aller vers la coopération

Une personne qui apprend comment apprendre à un cheval développera des compétences subtiles. Celui qui comprend parfaitement et le plus tôt possible les effets de ses actions (des plus simples vers les plus complexes = aides à pied et monté) sur le cheval fera un bon éducateur donc un bon équitant. En lien permanent, le cheval qui comprend ce qu'il fait et pourquoi il le fait, est un cheval qui se relâche. Autrement dit, *"Un cheval qui sait ce qu'il doit faire est un cheval calme"* (J. D'ORGEIX).

Par conséquent, le travail de l'éducateur est d'expliquer au cheval que face à un problème susceptible de l'inquiéter ou de le gêner (demande inconnue par exemple), la solution se trouve dans la réflexion et non dans la fuite ou l'opposition comme son instinct le lui dicte. Réfléchir doit devenir un réflexe pour le cheval et s'exprimer au-dessus de ses émotions. Mécaniser le mental à "réfléchir au lieu de réagir".

Pour le cheval, la "coopération" instaure le respect du cavalier et de ses aides en même temps que s'instaure la confiance envers l'homme et envers lui-même. Il devient plus "intelligent" et aussi plus "courageux". Le cavalier et le cheval développent une relation sereine.

Il est possible d'éduquer un cheval dans un maximum de respect sans se préoccuper de l'absence de confiance.



Malheureusement pour eux, certains chevaux sont capables de s'adapter mentalement à toutes sortes de contraintes exacerbées voire à l'agressivité, paraissant même dressés de façon relativement évoluée mais sans pouvoir s'investir à 100% du fait de tensions émotionnelles trop élevées, en plus d'accepter beaucoup de compromis concernant leur "bien-être" se traduisant par des signaux de "mal-être" : comportements anormaux, inhibitions, défenses, signaux corporels (fouaillements de queue, grincements de dents...).

Procédé : conditionnement et notions de confort et d'inconfort

Le centre d'intérêt essentiel et prioritaire pour le cheval, c'est son confort émotionnel (en corrélation avec le confort physique). C'est-à-dire qu'il va tout faire pour trouver une solution afin d'ôter toute pression gênante ou inquiétante de son environnement (dont nous faisons partie) et garantir son "bien-être" (donc sa sécurité).

Nous nous servons de cet instinct pour l'éduquer dans les pratiques équestres.

- Exercer des pressions sur le cheval (inconfort dosé, d'intensité progressive pour lui laisser le temps de réfléchir, l'inquiéter le moins possible et privilégier la légèreté dès le début, vers un cheval auto-porteur).
- Soustraire les pressions (récompense par soustraction de l'inconfort) dès que le cheval, suite à ses tests pour ôter cet inconfort (essais/erreurs), trouve la réponse souhaitée par l'éducateur qui aura le tact d'enlever la pression instantanément (timing) dès la réponse obtenue (conditionnement opérant par renforcement négatif).
- Nous pouvons renforcer son idée de répéter la bonne réponse en ajoutant un élément confortable, gratouille et/ou friandise (ajout d'un confort supplémentaire = renforcement positif). Les éducateurs et les scientifiques sont d'accord sur le fait que l'équilibre entre renforcement négatif et positif est très efficace dans l'apprentissage du cheval.

Pour le cheval, faire ce que lui suggère son éducateur doit devenir plus confortable que ne pas le faire (sinon l'inconfort persiste voire augmente). "Votre idée devient la sienne", vous obtenez son adhésion, donc sa motivation.

Pourquoi est-ce accessible pour le cheval et le pratiquant ?

Apprendre à éduquer est plus efficace qu'apprendre à utiliser et n'est pas réservé à une catégorie de personnes plus douées que d'autres.

La pratique est d'une progressivité on ne peut plus logique, ce n'est que du bon sens mais bien sûr elle demande de l'envie, du temps et de l'investissement. Il n'y a pas de tours de magie mais du travail.

Une fois un minimum de connaissances acquises, la méthode d'éducation est d'un point de vue théorique assez simple à comprendre car très progressive pour l'équitant et le cheval.

"Faire des demandes simples en isolant les



actions sur les différentes parties du corps et obtenir des réponses simples puis combiner ces demandes simples pour en faire des demandes plus complexes et obtenir des réponses plus complexes"

(P. PARELLI).



Par exemple, il est logique qu'avant de demander un déplacement latéral (marcher "en crabe", en croisant à la fois les antérieurs et les postérieurs = demande et réponse combinées), le cheval doit être sensibilisé au contrôle des postérieurs et au contrôle des antérieurs indépendamment l'un de l'autre (demandes et réponses simples). Beaucoup de conflits sont liés à des demandes trop compliquées et/ou incorrectes donc incompréhensibles pour le cheval.



Langage corporel et travail à pied

Le travail à pied permet au cavalier d'apprendre à utiliser le langage du corps. Il est beaucoup plus riche en vocabulaire que la voix et les outils uniquement (licol/loge, stick...). Il se rapproche le mieux du propre mode de communication principal du cheval : le langage corporel, identifié par les postures et les transitions d'une posture à l'autre. Il s'agit pour l'éducateur d'apprendre à se servir de ses positionnements et postures, associés ou non à des intentions (énergie, tonicité à faire les demandes), adaptés à la sensibilité du cheval, afin d'obtenir les réponses souhaitées.

L'homme apprend en travaillant au sol à observer les différents comportements du cheval et développe son savoir-faire et son ressenti en fonction. Apprendre à "être compris pour être efficace et être efficace pour être compris"

A. BOOTH).

Le cheval apprend à réfléchir, il se mobilise mentalement pour trouver les réponses que souhaite l'éducateur et donc se mobilise physiquement pour les réaliser.

Par exemple il se conditionne à bouger dans le relâchement (impulsion juste) sur un type de demande précis (ce que nous appelons "sensibilisation") et se conditionne à ne pas bouger dans le relâchement lorsque nous ne demandons rien tout en remuant par exemple un drapeau au-dessus de son dos (ce que nous appelons "désensibilisation"). La méthode est progressive pour le mental et le physique du cheval et du cavalier et permet de diminuer au maximum les conflits liés à l'incompréhension. Le besoin fondamental de contacts sociaux du cheval permet à l'éducateur bien intentionné d'obtenir un statut de référent auprès de lui : celui qui "cadre et qui rassure", comme pourrait l'être un référent cheval dans un troupeau.

À ceci près que l'homme n'étant par un cheval, une adaptation des deux parties est nécessaire et s'obtient tout au long des séances de travail bien menées.

Langage corporel et travail monté



Mêmes principes, avec l'énorme avantage d'avoir précédemment préparé le cheval mentalement et physiquement à pied.

Le futur cavalier a parallèlement développé au sol des compétences dans les principes d'apprentissage et d'application des aides (notions de postures, dosage, timing, indépendances des aides).

Il sera d'autant plus à l'aise et plus efficace sur le dos du cheval.

Le cavalier doit tenir compte du fait que son poids perturbe l'équilibre du cheval. De plus, dès qu'il monte sur son dos, le statut de référent instauré au sol peut être remis en cause par cet aspect parfaitement antinaturel : accepter un poids et des sensations anormales sur le dos (comportement anti-prédateur du cheval, rôle du débouillage). En abordant le travail monté dans la même logique qu'à pied et selon les mêmes principes, isoler les demandes (donc exiger des réponses simples) puis les combiner progressivement, le cheval, déjà habitué à réfléchir pour chercher et trouver des solutions dans le calme retrouve cette connexion au référent monté et poursuit son éducation (gymnastique mentale et physique). C'est aussi au travers de l'assiette, des jambes et des mains que s'exprime le langage du corps du cavalier.



L'essentiel

Une bonne méthode d'éducation conditionne les fondamentaux **RESPECT, CONFIANCE, CONNEXION et IMPULSION** (cheval et cavaliers centrés). L'équilibre entre ces paramètres est l'élément primordial d'une relation privilégiée entre le cheval et l'homme. La bienveillance de l'homme mène au bien-être des deux individus : sécurité, sérénité, plaisir et performance. Cela nécessite du temps, de la rigueur, de la clarté, de la précision et de l'empathie.

"Un cheval pense, ressent les choses, prend des décisions. Traitez-le comme un ami pas comme un esclave. Vous êtes entré dans sa vie, pas le contraire."

(R. HUNT).

Fabien RIGAUD (www.cheval-alpha.com)
Enseignant diplômé d'État
et instructeur en Équitation Éthologique



Traverser la frontière espagnole avec un cheval

Randonner ou voyager avec son cheval ou son âne est le rêve de beaucoup de cavaliers. Les Pyrénées sont une destination de choix pour les randonnées en montagne. Mais au détour d'un chemin on peut se trouver en terre espagnole. Que dit la législation sur les exigences en la matière ? Dans tous les cas, vous devez emporter les livrets de vos chevaux avec les vaccinations à jour.

Pour introduire les chevaux en Espagne avec un véhicule

Les textes sont clairs. Un vétérinaire sanitaire doit inspecter les chevaux, au maximum 48 heures avant le passage de la frontière. Cette inspection doit se faire sur le lieu de départ des chevaux. Après un contrôle du livret et une inspection des chevaux, le vétérinaire fait son rapport. À la réception de ce rapport, la DDPP du lieu de départ établit un certificat, et le passage de la frontière peut se faire dans les règles. Le certificat est valable pendant 10 jours. Si votre randonnée en Espagne dure plus longtemps, vous devrez faire les mêmes démarches auprès d'un vétérinaire espagnol pour le retour en France.



Pour traverser la frontière à cheval ou en attelage

Aucun texte n'est prévu spécialement, et le protocole pour le transport avec un véhicule, comme décrit ci-dessus, est adapté. Il y a deux cas bien distincts : Si vous envisagez de faire une randonnée de plusieurs jours ou semaines, avec un départ en France et continuant en Espagne, vous devez faire effectuer une visite sanitaire par un vétérinaire sanitaire près de la frontière, au maximum 48 heures

avant le passage de la frontière. Prenez RV avec ce vétérinaire, et prévenez la DDPP, plusieurs jours à l'avance, de ce RV, et communiquez toutes les données à la DDPP. Celle-ci prépare les documents manuellement, et les transmet par mail ou fax au vétérinaire lors

de votre visite sanitaire. Vous pouvez repartir sur les chemins aussitôt la visite finie, avec les documents nécessaires.

Attention aux heures d'ouverture de la DDPP et de disponibilité du vétérinaire sanitaire. Votre passage chez le vétérinaire doit se faire pendant les heures de disponibilité de l'agent de la DDPP qui vous fera les documents. Sinon vous êtes obligé d'attendre la réouverture de la DDPP. Bien se renseigner. Combien ça coûte ? La visite chez le vétérinaire sanitaire est un acte libéral. Il vous facturera sa prestation. La rédaction du certificat d'exportation par la DDPP se fait, jusqu'à maintenant, gratuitement.



Mais que faire si vous traversez la frontière lors d'une randonnée en France ?

Il y a le cas particulier du Circuit des Contrebandiers, qui emprunte les pistes espagnoles, et a même un hébergement en Espagne sur le trajet. Ou celui des cavaliers habitant sur place, qui se promènent sur les pistes frontalières tous les week-ends. Rien n'est prévu pour ces cas de figure. Donc normalement, il faudrait appliquer le même protocole pour chaque balade qui traverse la frontière. Heureusement il y a une tolérance pour ces cas, et aucun document d'importation n'est exigé. La seule exigence est de pouvoir présenter les papiers du cheval en cas de contrôle, donc emportez toujours vos livrets.



Renseignements pris auprès de la DDPP du 64, Pyrénées Atlantiques, avec l'aimable collaboration de Mme Gonzales Sophie.

Martine Bormans

Chevauchée fantastique en Creuse

Le 15 et le 16 septembre 2018, tous en selle à la découverte de la Creuse. Week-end organisé par l'association LA MARCHE AU TROT se déroulant sur le site du centre de tourisme équestre LA CHEVAUCHEE.



Deux jours pour parcourir et savourer les charmes de la Vallée de la Creuse. Avec une riche variété de chemins, de sentiers creux, de pistes agricoles, de forêts, des passages de gués, des traversées de villages, des petites routes ombragées. Ce département, aux paysages variés et atypiques, saura vous séduire, vous, cavaliers, meneurs et montures de tous niveaux !

Située au cœur de la Vallée des 3 Lacs, à BUSSIÈRE DUNOISE, la ferme équestre La Chevauchée (labellisée Centre de Tourisme Equestre et Cheval Etape) est heureuse de vous accueillir et de participer à l'organisation de ces deux journées de randonnée. Sylviane et Pascal, les gérants de la ferme seront ravis d'héberger et de choyer chevaux et cavaliers.

Hébergement à la Chevauchée

Capacité d'hébergement des chevaux : 80 places (prévoir clôtures électriques pour les paddocks). Foin et eau à volonté.

Capacité d'hébergements des cavaliers :

En bungalows : 10/15 places

En studio : 4 places

En chambre : 2 places

En camping : 19 places (bloc sanitaire WC et douche)

Réservations au 06 30 69 36 70 ou par le site www.la-chevauchee.fr.

Autre hébergement :

Les chambres d'hôtes et le gîte de LA PARENTHÈSE (situé sur le lieu de rassemblement) : 20 places

Réservations au : 06 46 41 73 83

Repas

Pendant le week-end : petits déjeuners, déjeuners, dîner et ravitaillement inclus.

Les participants peuvent arriver la veille (vendredi 14 septembre) à partir de 16h en réservant leur hébergement et paddock. Le repas du soir est libre (pique-nique, table d'hôte de la parenthèse, auberge du tilleul Bussière Dunoise, chalet du lac au Bourg d'Hem, auberge des pêcheurs à La Celle Dunoise ...)

Tarifs :

45€ le samedi - 35€ le dimanche
75€ les deux jours

Ce prix comprend : l'inscription, l'organisation des randonnées, l'organisation des paddocks, le foin et l'eau pour les chevaux, le petit-déjeuner, le déjeuner, le dîner, le ravitaillement

Ce prix ne comprend pas : le transport jusqu'à la manifestation, l'hébergement, les repas hors samedi et dimanche, le dîner du dimanche, les dépenses personnelles.



Renseignements et réservations

LA MARCHE AU TROT : 06 42 53 86 17 (Jacques) et 06 71 22 66 23 (Christelle)

LA CHEVAUCHEE : 06 30 69 36 70 (Pascal) et 06.75.25.83.37 (Sylviane)

Résumé succinct

Le Conseil d'Administration de la Fédération Nationale des Randonneurs Équestres **EquiLiberté** s'est réuni le 7 avril 2018 au restaurant "La Folie" 37250 Veigné. Le Conseil d'Administration était présidé

Par des Randonneurs
Pour les Randonneurs



par Michel Bazin, 19 administrateurs sur 24 étaient présents. Le Conseil d'Administration a donc pu valablement délibérer, conformément à l'article 9 des statuts.

L'ordre du jour suivant est examiné :

Assemblée Générale de "La Route des Mulets"

(voir annexe au compte-rendu)*.
Celle-ci s'est déroulée après le repas, en intermittence du présent Conseil.

Point financier 2017/2018 au 31/03/2018

(voir annexe au compte-rendu)*.
Le bilan financier au 31 mars ressort à 21 905,14€. Les soldes bancaires s'établissent à :

Compte Courant : 8 418,29 €,

Compte Adhésion : 1 553,50€,

Livret : 91 374,87€.

Internet

Avancement des travaux Axes et Sites. Des améliorations ont été effectuées sur le site actuel. Les membres du "groupe Internet" travaillent, chacun dans son domaine, avec l'agence pour la création du nouveau site.

Commission "Communication"

Chantiers en cours (voir annexe au compte-rendu)*.
Le compte-rendu de la réunion du 3/04/2018 recensait tous les chantiers en cours. L'ancienne plaquette est remplacée par 7 fiches pratiques. Le projet "Topographie" avance bien. Le prochain **EquiLiberté Info** sera publié en juin.

Documents actualisés

(charte Relais Amis, Statuts type des associations locales) MAJ des diffusions. Ces documents sont publiés sur le site.

Assurances

Réponses en instance (sinistres, rétrocessions, panneaux de signalisation) (voir annexe au compte-rendu)*.
4 sinistres, seulement, recensés à cette date mais, malheureusement, 2 corporels. Les rétrocessions sont en cours de règlement. Pas de réponse, en ce qui concerne la pose de panneaux de signalisation sur les routes.

Adhésions

État au 31/03/2018, rappel du rôle des CTAD sur le suivi des adhésions, aide en faveur de Pascale.
1 755 adhérents et 143 associations, à ce jour ; effectif stable.

Professionnels du tourisme équestre

Rétrocessions aux associations, imprimés, convention, vote éventuel en AG ou membres associés.
Les adhésions des professionnels sont en ligne. Ceux-ci peuvent "vendre" des adhésions.

Rassemblement national 2018

Lecture et signature de la charte actualisée, point des travaux et des inscriptions.
Il y a 132 inscrits à ce jour. Le site a été visité par la commission. La charte est signée.

Commission « sécurité »

Plan de diffusion du flyer et modalités d'application (voir annexe au compte-rendu)*.
Il est suggéré des pistes pour la distribution du flyer papier (10 000 exemplaires). Il sera, également, diffusé par Lettre d'Info et dans **EquiLiberté Info**. Des banderoles sur la sécurité pourraient être réalisées et installées lors des rassemblements.

Circulaire ministérielle du 12/07/2017 sur le sanitaire

Tour de table sur les arrêtés préfectoraux et applications selon les départements.
Le rôle d'**EquiLiberté** n'est pas d'imposer mais d'informer après analyse des textes, contact avec les instances nationales ... Il s'agit d'un rôle de facilitateur, de précurseur d'outils ...
Il faut faire remonter les soucis pour obtenir de l'aide et, surtout, ne pas abandonner les randonnées.

Votes en AG et application de l'article 11 des Statuts pour les cavaliers indépendants

(non adhérents à une association). Sujet ajourné, l'administratrice concernée étant absente.

Rencontres des Députés

Tour de table pour faire le point des interventions de chaque Administrateur.

Souvent, les députés ne connaissent pas EquiLiberté. Il faut les rencontrer, quelle que soit l'orientation politique. Il est important de défendre la proposition de loi sur la protection des chemins ruraux, en cours d'élaboration.

Groupe de travail "balisage"

Retour d'information. Les travaux du groupe sont reportés, le sujet est différé.

Réunion avec le CODEVER du 21/02/2018

Modalités de coopération, réciprocité (Bernard Dupuis membre du CA CODEVER au 19/03/2018).
Notre représentant au CODEVER participe à un collectif sur la proposition de loi des chemins ruraux. Il est proposé au CODEVER d'adhérer à **EquiLiberté** à titre de réciprocité.

Trophée "Guy Bouillaud"

Dossiers de candidature.

Décès de François Brisot

Comment marquer notre reconnaissance ?
Le Bureau a proposé que le Trophée remplace la barrique transmise à chaque Rassemblement.
Ce sera l'occasion d'une intervention en reconnaissance et en hommage à François Brisot, qui nous a quitté fin 2017.

Propositions de participations aux salons équestres ou spécialisés pour 2018/2019 et retours d'informations sur nos réalisations 2017/2018 et sur les visites effectuées sur des salons liés aux activités de pleine nature.

Un compte-rendu est fait sur la visite au salon du Randonneur de Lyon : sans intérêt ! (voir annexe au compte-rendu)*.

Le salon de Clermont-Ferrand est prévu en collaboration avec le CODEVER. Il est décidé que les salons suivants seront maintenus : Avignon, Angers, Clermont-Ferrand.

Échanges et propositions concernant les chemins de randonnée ouverts sous la houlette d'associations EquiLiberté et les divers aspects de la propriété intellectuelle de ces chantiers (mail P. Rambeau du 13/03/2018).

Le CA est alerté sur le fait que la FFE envisage d'utiliser, pour son propre compte des circuits déposés sur EquiChemins. Peut-on les protéger, et comment ? Sujet à suivre.

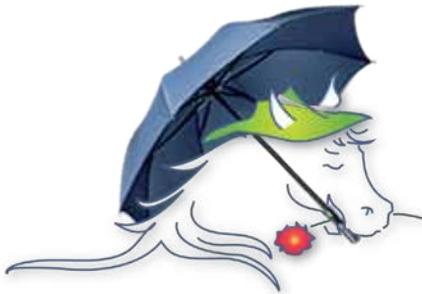
Questions diverses

Il est rappelé que toutes les associations peuvent envoyer des articles pour **EquiLiberté Info**.

Les personnes intéressées par certaines annexes et/ou le compte-rendu intégral peuvent les demander à Florence : f.heuzard@equiliberte.org ou 02 40 50 72 16 (les mardi, jeudi et samedi de 10 h à 13 h, les mercredi et vendredi de 13 h à 16 h).

Notions générales

Au vu des nombreuses questions posées au Pôle Assurances, il nous est apparu nécessaire de rappeler quelques principes sur ce sujet. Bien entendu, ces rudiments n'ont pas la prétention de faire de chacun d'entre vous un assureur-conseil !



Quelques notions de base

L'assurance consiste à indemniser les victimes de sinistre, ou leurs ayants droit. En matière d'assurance, on appelle sinistre tout fait générateur de dommages qui peut aboutir à une indemnisation.

Il existe 2 grandes catégories d'assurances : la Responsabilité Civile (R. C.) et la Garantie Dommages.

L'assurance "Responsabilité Civile" (R.C.)

C'est l'assurance qui couvre l'assuré pour les dommages qu'il occasionne, directement ou non, à des tiers.

Un peu de droit (Code Civil) [Modifié par Ordonnance n°2016-131 du 10 février 2016 - art. 2] :

• **Article 1240 (ex 1382)** : "Tout fait quelconque de l'homme, qui cause à autrui un dommage, oblige celui par la faute duquel il est arrivé, à le réparer."

• **Article 1241 (ex 1383)** : Chacun est responsable du dommage qu'il a causé non seulement par son fait, mais encore par sa négligence ou par son imprudence.

• **Article 1242 (ex 1384)** : On est responsable non seulement du dommage que l'on cause par son propre fait, mais encore de celui qui est causé par le fait des personnes dont on doit répondre, ou des choses que l'on a sous sa garde.

...

Le père et la mère, en tant qu'ils exercent l'autorité parentale, sont solidairement responsables du dommage causé par leurs enfants mineurs habitant avec eux.

...

• **Article 1243 (ex 1385)** : Le propriétaire d'un animal, ou celui qui s'en sert, pendant qu'il est à son usage, est responsable du dommage que l'animal a causé, soit que l'animal fût sous sa garde ⁽¹⁾, soit qu'il fût égaré ou échappé ⁽²⁾.

⁽¹⁾ Il relève, alors, de l'assurance Responsabilité Civile ou de la RCPE⁽³⁾.

⁽²⁾ Dans ce cas, seule la garantie Responsabilité Civile Propriétaire d'Équidé⁽³⁾ pourra intervenir.

⁽³⁾ Voir par ailleurs l'article : Responsabilité Civile de base (RC) ou Responsabilité Civile Propriétaire d'Équidé (RCPE) ?

Les assurances "Dommages"

Ce sont les assurances qui couvrent l'assuré pour les dommages qu'il subit sur sa personne ou sur ses biens (Vol, Incendie, Bris de glaces, Accident, Assistance, Protection Juridique ...).

Important : Vous ne serez jamais indemnisé, au titre de la R.C., pour les dommages que vous pouvez occasionner à des biens vous appartenant ou dont vous avez la garde. Par exemple, en tant que cavalier, vous ne serez pas couvert pour des blessures causées, de votre fait, au cheval que vous montez, qu'il vous appartienne ou non.

Les intervenants au contrat d'assurances

(en bleu ceux du contrat **EquiLiberté**)

- **l'assureur**, c'est la compagnie ou la mutuelle qui gère les garanties : **MMA**.
- **l'intermédiaire d'assurance**, c'est l'Agent ou le Courtier qui fait souscrire le contrat : **Equitanet**. Un intermédiaire d'assurance pour s'entourer d'autres intermédiaires (Sous-Agents, Mandataires, Apporteurs ...) pour souscrire en son nom ou au nom des compagnies qu'il représente. C'est le cas d'**EquiLiberté**.

• **le souscripteur**, c'est celui qui signe le contrat et, en général, le paie : **EquiLiberté**.

• **l'assuré**, c'est celui dont le risque est assuré. Ce peut être le souscripteur (en général), mais il peut être différent (contrat groupe, ...) : **EquiLiberté**, l'association locale ou départementale ou l'adhérent qui a souscrit l'option.

• **le bénéficiaire**, c'est celui qui est indemnisé. C'est, souvent, l'assuré sauf en cas de décès, bien sûr, ou sur un contrat de R. C. par exemple l'adhérent ou un tiers.



Le contrat d'assurances

Le contrat d'assurances se compose de 3 documents :

1. **LES CONDITIONS GÉNÉRALES** qui ont pour objet de présenter :
 - Le lexique général et exclusions communes,
 - Le fonctionnement du contrat et les informations utiles,
 - Elles concernent une branche d'assurances (Automobile, Habitation, R. C. Collectivité ...)
2. **LES CONVENTIONS SPÉCIALES** dédiées aux garanties,
 - Elles concernent un type de risque (Fédérations Sportives ...)
3. **LES CONDITIONS PARTICULIÈRES** signées par le Souscripteur et qui sont établies à partir des réponses apportées aux questions posées par l'Assureur. Elles précisent notamment :

- La ou les activités garanties,
- La définition des assurés,
- Les déclarations du souscripteur,
- La date d'effet du contrat.

Au sein de ces documents, on trouve 3 types d'informations très importantes : les définitions, les garanties (montants et franchises) et, surtout, les exclusions.

Important : En cas de contradiction, les Conditions particulières prévalent sur les Conventions spéciales qui elles-mêmes prévalent sur les Conditions générales.

Le principe de la mutualisation des risques

Le principe de base de l'assurance est "la mutualisation des risques". En clair, les primes et cotisations encaissées permettent à l'assureur de régler les sinistres correspondants. C'est ce même principe qui régit notre contrat groupe : l'ensemble des cotisations versées par les assurés **EquiLiberté** doit couvrir les sinistres et les frais. Ceci pour rappeler l'importance d'une gestion correcte des sinistres : pas de déclaration de complaisance, une parfaite identification des responsables réels, le cumul possible de garanties avec les autres assurances, etc... Il en va de la survie du contrat groupe !

La tacite reconduction

Chaque année, la question du renouvellement automatique des assurances **EquiLiberté** est posée. Il est rappelé, à ce sujet, que la souscription de garanties du contrat groupe est subordonnée à l'adhésion à **EquiLiberté**. Or, si les assurances peuvent faire l'objet d'une tacite reconduction, l'adhésion à une association, quelle qu'en soit la taille, est un acte volontaire à renouveler chaque année. C'est pour cette raison que nous vous demandons, chaque automne, de ré-adhérer pour renouveler ou modifier les garanties que vous avez souscrites l'année précédente.

Plus d'informations :

<http://equiliberte.org/les-infos-pratiques/assurances>.
Vous pouvez, également, contacter le Pôle Assurances à : groupe.assurance@equiliberte.org
ou Rémy Guillon 06 71 07 90 98 et r.guillon@equiliberte.org

Responsabilité Civile de base (RC) ou Responsabilité Civile Propriétaire d'Équidé (RCPE) ?

Selon les définitions du Contrat EquiLiberté :

• En action d'équitation

La Responsabilité Civile (RC) garantit les dommages causés aux tiers par le cavalier et l'équidé ou par le meneur et l'équidé et le véhicule hippomobile, à partir du moment où l'animal est utilisé, monté ou non ou attelé à un véhicule hippomobile.

• Hors action d'équitation

La Responsabilité Civile (RCPE) garantit le propriétaire ou le gardien à titre gratuit du fait des dommages causés aux tiers par l'équidé dès lors qu'il n'est pas utilisé.

Tout repose donc sur la notion d'utilisation ! On considère que l'équidé est utilisé lorsque l'action effectuée est utile à quelqu'un ou quelque chose, hormis l'animal lui-même.

Par contre, lorsque l'action se situe dans le prolongement, aval ou amont, d'une utilisation, elle en fait partie intégrante.

Quelques exemples

Le pansage périodique n'est pas une utilisation. Par contre, la préparation avant randonnée et les soins donnés, au retour, sont des utilisations.

La balade en main, même pour le simple plaisir d'être avec son animal, est une utilisation. Au contraire, la prise en main de l'écurie au pré n'est pas une utilisation. En revanche, le fait de monter, même à cru, un équidé pour le ramener du pré à l'écurie est toujours une action d'équitation et relève de la RC de base.

IMPORTANT

La RC Pratiquant est souscrite par un cavalier ou un meneur pour les dommages causés, par lui-même ou par tout équidé qu'il utilise. Elle est attachée à la personne et n'est donc pas transférable.

La RCPE est souscrite par le propriétaire ou le gardien pour un équidé donné, pour les dommages que celui-ci peut occasionner lorsqu'il est sous sa garde, sans être utilisé. Il doit donc être souscrit une RCPE pour chaque équidé.

Rémy GUILLON – Pôle Assurances

Nouvelles normes de contrôle technique depuis le 20 mai 2018

Pour tout fourgon modifié, la mention **VASP** (véhicule aménagé spécialisé) doit figurer sur la carte grise.

Pour un fourgon transformé en bétailère

Il faut vérifier que sur la carte grise figure la mention **VASP** au niveau du genre et bétailère au niveau de la carrosserie.

Si sur la carte grise ne figure pas cette mention, il est nécessaire de :

- Contacter la **DREAL** (direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement)
- Faire une demande de dossier
- Faire les modifications nécessaires
- Emmener le véhicule pour visite d'un inspecteur de la DREAL
- Obtenir la délivrance d'une **RTI** (Réception à Titre Isolé)
- Faire modifier la carte grise.



Pour un fourgon transformé en camping car

Si le fourgon possède un lit, un point chaud et un point d'eau, il est assimilé à un camping car. Sa carte grise doit spécifier la mention **VASP** en genre et caravane en carrosserie.



Si ce n'est pas le cas, il est nécessaire de :

- Contacter la **DREAL** (direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement)
- Faire une demande de dossier
- Faire les modifications nécessaires
- Emmener le véhicule pour visite d'un inspecteur de la DREAL
- Obtenir la délivrance d'une **RTI**
- Faire modifier la carte grise.

Si un véhicule est contrôlé et n'est pas aux normes, il sera refusé et immobilisé. Le conducteur du véhicule a 24h pour rentrer chez lui et 2 mois pour représenter le véhicule au centre de contrôle.

Merci à Monsieur Frédéric Ledon pour ces informations
société DEKRA
Partenaire d'EquiLiberté 79

À cheval pardi !

Après une longue période de vie sédentaire (construction à partir de rien d'une ferme d'élevage bovin et mulassier, 2 enfants à mettre en route et à élever, remise en fonctionnement de l'association des cavaliers au long cours, réécriture et réédition du livre sur les techniques du voyage à cheval, transmission de techniques d'utilisation de chevaux et mules de bât pour la randonnée et l'agriculture), me voilà à nouveau sur un gros projet. À cheval, pardi ! Je ne m'en lasse pas !

Au printemps 2019, je vais en Californie du Sud constituer une équipe de mules pour un parcours, à travers les Etats Unis et le Canada, de 2 ans et quelques 16 000 km. J'aime bien les voyages "engagés". Cela intensifie le chemin de vie.

Il est prévu deux périodes de parcours paisible, pour une immersion dans les paysages souvent prenants de l'Ouest Américain et Canadien, au contact d'une faune préservée (la chasse est un lobby qui brasse beaucoup d'argent, la ressource est préservée et le braconnage particulièrement réprimé), dans des conditions météo parfois sans concession, auprès des agriculteurs et éleveurs de bétail, dans l'arrière pays.

Entre ces deux périodes, je souhaite une période plus sportive, avec un kilométrage quotidien plus important, à la turkmène.

Si je suis seul, j'aurai 3 mules de selle, dont deux seront bâchées. Si je suis avec une équipière, qui est encore à découvrir (clin d'oeil : emile.brager@gmail.com), nous aurons 4 animaux en tout dont au moins 3 mules. Au delà d'être amoureux des chevaux, j'aime bien les mules. Pour "faire le kéké" à Cheval Passion à Avignon, c'est pas l'animal qu'il faut. Pour du travail dans des conditions difficiles d'alimentation et de terrain, ça convient bien. La tradition muletière est très forte aux USA : la mule y est "une industrie" et tout ce qu'il s'y fait avec les chevaux s'y fait avec les mules, y compris le dressage classique et les obstacles et les courses d'hippodrome. La probabilité d'y trouver des animaux répondant aux exigences de ce projet est réelle.



L'itinéraire global prévoit une remontée des Rocheuses Centrales Américaines depuis Los Angeles jusqu'au Yellowstone, puis une traversée des grandes plaines jusque vers les Grands Lacs. Il est trop de paysages grandioses et de lieux mythiques dans ce pays pour s'en priver ! Ensuite, nous passerons au Canada et là, si les humains sont compétents et si l'équipe animale donne son accord, je souhaite y effectuer un retour rapide vers le Pacifique. Ce sera l'hiver dans les plaines puis le printemps dans les Rocheuses Canadiennes. Le froid favorise l'effort de longue durée. La mécanique animale a moins tendance à chauffer. Nous laisserons tout le matériel de rando-confort pour avoir la mule suiveuse sans rien sur le dos, ne gardant sur la selle à monter que le minimum vital.

Pourquoi ce voyage ?

Pour passer du temps encore et encore avec des animaux que j'aime bien et qui sont le fil directeur de ma vie.

Pour vivre plus encore au contact de la nature, de ses exigences et de ses merveilles.

Pour aller à la rencontre des ruraux ordinaires, ceux qui se lèvent le matin, travaillent, élèvent leurs enfants et ne font pas de bruit.

Pour revenir avec plus d'expérience transmissible et utile aux cavaliers randonneurs dont je fais partie.

Pour être heureux, pour vivre, tout simplement.

Émile BRAGER

Juin 2018



Ainsi, les animaux sont montés, donc produisent un effort significatif, un jour sur deux. L'expérience a montré que l'on pouvait alors augmenter la distance quotidienne. Bien sur, il faut un (des) cavalier(s) un peu rustique(s) et un peu déterminé(s)... Alors qu'un parcours "nature" peut s'effectuer à l'herbe uniquement, dans un effort sportif, il faut suralimenter. La recherche de foin et de grain devient un impératif. Ce sera le moment de rentrer quotidiennement en contact avec les agriculteurs pour s'approvisionner. Je pense que la formule à la turkmène nous permettra d'avoir l'élasticité kilométrique nécessaire à la recherche des fermes laitières ou des ranchs. La relation humaine et le bain culturel vont s'enrichir. Une fois à Vancouver, nous récupérerons le matériel de bâtage et reprendrons le cours de notre voyage paisible dans les Rocheuses de type alpin au Canada et puis vers le Sud jusqu'au Pays Navajo plus désertique ou la Californie du sud. Le deuxième hiver devrait être moins sévère.

Petit CV d'Émile

Prof de gym dans sa période professionnelle, il est guide de Tourisme Équestre et fondateur de l'Association des Cavaliers au Long Cours.

Après un voyage avec Marie Roeslé en France, Espagne et Portugal ("Par le chemin des écoliers" : 14 mois, 10 000 km), ils remontent avec chevaux et mules tout le continent Américain du Détroit de Magellan jusqu'à Fairbanks, Alaska ("Caravane pour un Continent", 4 ans, 25 000 km). Après un voyage à la voile, Emile effectue un parcours rapide aux USA avec deux mules ("Coureurs de Prairie" : 10 000 km en 10 mois). "Coureurs de rêves" est son prochain projet.

Emile BRAGER

Ferme Muletière du Grand Pâtis

1889 chemin de la plaine d'Aurèle

07700 . BIDON . FRANCE

emile.brager@gmail.com

33 (0)6 28 06 83 55

site internet : emile-brager.fr

Communiqué Presse du 14 juin 2018

La cellule de crise* du RESPE s'est réunie, pour la quatrième fois, le 13 juin.

Depuis le dernier état des lieux du 8 juin, un seul nouveau foyer d'infection à HVE1 a été confirmé, en lien avec un foyer déjà connu et trois nouveaux foyers d'infection à HVE4 dont un dépistage positif sur un cheval asymptomatique.

La diminution du nombre de foyers ces deux dernières semaines est signe d'une amélioration de la situation générale.

Les valeurs enregistrées sont à nouveau comparables à celles observées les années précédentes à la même période.

La situation semble donc maîtrisée avec une absence de nouvelle extension de la maladie.

Rappel sur la maladie

Les herpesviroses de type 1 et 4 sont des maladies très contagieuses qui peuvent être mortelles chez les équidés. Il existe d'autres types d'herpesviroses, mais l'herpesvirose équine de type 1 (= HVE1) et l'herpesvirose équine de type 4 (= HVE4) sont les plus contagieuses et sont communément appelées "rhinopneumonie".

Les herpesviroses de types 1 et 4 se présentent sous différentes formes cliniques, respiratoire, nerveuse

(myéloencéphalite à HVE1) ou abortive (poulinières qui avortent dans les 4 derniers mois de gestation).

La transmission se fait par contact direct (contact "nez à nez", toux, jetage, sécrétions utérines et avorton après avortement) ou indirect (mains, vêtements, matériel, abreuvoirs, barrières, etc.).

La particularité de ces maladies est qu'une fois que le cheval a été malade, il reste porteur du virus. Le virus reste à l'état latent (sans symptôme) et peut ressortir à tout moment après un stress (fatigue, transport, etc.).

Bilan de la situation épidémiologique

Un nouveau foyer d'herpesvirose de type 1 (HVE1) et 1 de type 4 (HVE4) ont été confirmés depuis l'état des lieux du 8 juin, avec des formes respiratoires ou asymptomatiques.

Au 13 juin (sans compter les analyses encore en cours lors de la diffusion de ce communiqué) et depuis le 8 juin, ont été comptabilisés :

- 1 nouveau foyer d'herpesvirose de type 1 (HVE1) : 1 foyer en Haute-Garonne - forme asymptomatique – Sport + lien épidémiologique avec le foyer du 31/05/2018 dans le même département

Ce foyer porte le nombre de foyers d'HVE1 à 37.

- 3 nouveaux foyers d'herpesvirose de type 4 (HVE4) : 2 foyers dans l'Orne – forme respiratoire et 1 foyer en Loire-Atlantique – Sport – dépistage Le nombre de foyers d'HVE4 s'élève donc à 50.

Pour rappel, la localisation exacte des foyers confirmés ne peut être donnée pour des raisons de confidentialité. Cependant, la cellule de crise encourage les responsables des structures concernées à communiquer de façon transparente, ce qui facilite généralement la mise en place des mesures sanitaires au sein de l'établissement.

Maintien de la vigilance pour les rassemblements

Même si la situation apparaît sous contrôle, un délai de 3 semaines doit cependant être respecté après le dernier cas enregistré présentant des signes cliniques. Ce dernier datant du 13 juin (Orne), en l'absence de nouveaux cas, l'épizootie sera considérée comme définitivement close début juillet. En attendant, et pour éviter l'apparition de nouveaux cas, la vigilance reste de rigueur et toujours plus particulièrement pour les rassemblements.

Les recommandations, notamment sur les bonnes pratiques d'hygiène lors des rassemblements équins restent d'actualité. Pour les rassemblements, la cellule de crise incite fortement à maintenir les mesures de précaution jusqu'à la clôture de l'épizootie.

...
Pour les participants à un rassemblement, il est également recommandé, avant tout engagement, de prendre contact avec les organisateurs pour s'assurer de la situation sanitaire locale et des mesures mises en place, en particulier les modalités d'accès au concours.

Mesures sanitaires de prévention

- Ne pas emmener de cheval suspect, malade ou qui a été en contact avec un cheval malade ou suspect en concours, course ou dans tout autre type de rassemblement.
- Vérifier les dates de rappels vaccinaux de vos chevaux et envisager avec votre vétérinaire la nécessité ou non de les renouveler ou de mettre en place un protocole de vaccination si les équidés ne sont pas vaccinés actuellement.

- Se désinfecter régulièrement les mains, ne pas toucher d'autres chevaux que les siens.
- Empêcher le public de toucher les chevaux pour ne pas créer de contact indirect.
- Emmener et utiliser exclusivement un matériel unique pour chaque cheval.
- Utiliser un seau unique par cheval pour l'abreuvement sur le lieu du rassemblement (remplir les seaux d'eau directement aux robinets) ; ne pas utiliser les abreuvoirs collectifs.
- Limiter au maximum les contacts avec d'autres chevaux notamment des chevaux issus d'autres effectifs.
- Isoler autant que possible les chevaux dès leur retour sur leur structure d'origine, surveiller leur état général et suivre la température les jours suivants (une dizaine de jours environ).
- Nettoyer et désinfecter le matériel (y compris les vans et moyens de transport).

En cas de suspicion et/ou de contact possible lors de rassemblement ayant accueilli des équidés en provenance des foyers concernés :

- Isoler, autant que faire se peut, les chevaux suspects.
- Limiter des mouvements de chevaux dans et hors de la structure.
- Isoler pour quarantaine les chevaux en provenance des sites infectés ou suspects.
- Suivre la température de ces animaux pendant 1 semaine (période d'incubation).
- Contacter votre vétérinaire pour qu'il examine les chevaux suspects, en particulier ceux présentant de l'hyperthermie, de la toux, du jetage, des œdèmes des membres ou des symptômes nerveux et procède à des prélèvements (écouvillon nasopharyngé), si nécessaire, pour recherche du virus de l'herpesvirus.

En conclusion, la sensibilisation et la responsabilisation de tous les acteurs de terrain et les mesures de prévention mises en place ont montré leur efficacité en limitant l'extension de la maladie. Même si la situation semble stable et maîtrisée, le risque ne peut être considéré comme complètement écarté. La cellule de crise incite donc à maintenir la vigilance pour les trois prochaines semaines, principalement auprès des cavaliers et propriétaires de chevaux, engagés dans des concours ou épreuves prochainement ainsi qu'auprès des organisateurs de concours.

RESPE
Réseau d'Épidémiologie-surveillance
en Pathologie Équine

**Aucun foyer d'herpesvirose n'est signalé dans le secteur de La Brenne.
Le Rassemblement National 2018 aura lieu comme prévu.**

EquiLiberté National

LA PAGE FACEBOOK D'EQUILIBERTÉ NATIONAL VOUS OFFRE
LA POSSIBILITÉ DE PUBLIER TOUTES VOS AVENTURES
DE RANDONNÉES ET TOUTES VOS MANIFESTATIONS.
PROFITEZ-EN !

Contact Morgane Vanehuin : vanehuinmorgane@gmail.com

NOS PARTENAIRES NOUS FONT CONFIANCE



Les sites equiliberte.org et equichemins : plus de 45 000 visites par mois
soit 1 500 visites par jour et plus de 3 500 000 pages vues en 1 an
(nous tenons les comptages officiels à votre disposition)

N'hésitez pas à profiter de nos supports !

Contactez : Michel Bazin par mail :
m.bazin@equiliberte.org ou 05 49 81 64 23

Pour toute actualisation,
merci de contacter notre secrétariat :
Florence HEUZART
secretariat@equiliberte.org
tél : 02 40 50 72 16



Fédération Equiliberté Association loi 1901
Déclaration 20.04.2004 . Modifiée le 05.01.2015 à Bressuieres 79
N°ISSN : 2274-8245
siège social : 13 rue du Vieux Moulin . 79700 Saint Aubin de Baubigné
Journal gratuit Imprimé par IMAGES INNEES SARL 49 CHEMILLE